

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT INTERNATIONAL, EUROPEEN ET COMPARE
SEMESTRE 1
SESSION DE RATTRAPAGE
LUNDI 24 JUIN 2013
9 H à 12 H 30

**Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)]
à la fin de l'épreuve.**

| Résultats session 1 (écrit ou oral) | Composition en session 2 |
|---|--|
| Echec dans 1 matière | <ul style="list-style-type: none"> - L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées*(Matière Joker). |
| Echec dans 2 matières | <ul style="list-style-type: none"> - L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée*(Matière Joker). |
| Echec dans 3 matières (ou plus) | L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement. |

***Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,

« épreuve 2 »,

« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera le libellé de la matière dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, le numéro du sujet.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Sujet : Répondez aux deux questions suivantes :

- ❖ La notion d'obligation positive devant la Cour européenne des droits de l'homme.
- ❖ Le droit à la vie en droit international des droits de l'homme.

DROIT PRIVE COMPARE

Sujet : Un exemple de droit mixte : le droit néerlandais.

DROIT INTERNATIONAL PRIVE 1

Sujet : La loi applicable à un contrat de consommation : définitions, solutions, débats.

FISCALITE DE L'ENTREPRISE

Sujet : Le régime des plus-values professionnelles.

E-COMMERCE LAW

Sujet : The performance of electronic contract.